



8 juin 2020

Travail et santé en Valais

Une image de la situation pour adapter la prévention

Le canton du Valais fait le point sur l'état de santé des travailleurs et sur les nuisances auxquelles ils sont exposés. Le rapport de l'Observatoire valaisan de la santé (OVS), *Travail et Santé en Valais*, a été établi sur mandat du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. Il montre que la grande majorité des actifs occupés valaisans s'estiment en bonne ou très bonne santé (91%) ; cette proportion est légèrement inférieure chez les travailleurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et des professions élémentaires (85%). Néanmoins, environ un actif valaisan sur sept déclare que son travail a une influence négative sur sa santé et un sur cinq a le sentiment d'être vidé émotionnellement au travail, une des composantes reconnues du burnout. Le rapport identifie les risques mécaniques, physico-chimiques et psychosociaux les plus fréquents, ce qui permet d'adapter la prévention et la surveillance.

Les conditions de travail peuvent influencer positivement ou négativement l'état de santé des travailleurs. Les nuisances professionnelles sont d'ordre mécanique, physico-chimique ou psychosocial. Les premières comprennent par exemple les contraintes au niveau postural, le port ou le déplacement de lourdes charges, la station debout prolongée. Les nuisances physico-chimiques incluent notamment les vibrations, les températures élevées ou basses, le bruit et les produits toxiques. Les risques psychosociaux sont d'une grande variété en lien avec la charge et l'intensité du travail, le niveau d'autonomie, les exigences émotionnelles, la qualité des relations sociales, les violences physiques ou psychiques ou l'insécurité de l'emploi.

Plus d'un actif occupé valaisan sur deux (56%) est exposé à au moins trois nuisances mécaniques ou physico-chimiques. Ce niveau d'exposition est supérieur à celui des actifs occupés suisses dans leur ensemble (46%). L'exposition à au moins trois types de risques psychosociaux touche 50% des travailleurs valaisans (Suisse : 49%) sans différence notable entre les catégories professionnelles. Le stress affecte un cinquième de la population active.

Les travailleurs de l'agriculture, de l'industrie ou de l'artisanat sont les plus exposés aux nuisances mécaniques et physico-chimiques, tout en étant aussi exposés fréquemment à des risques psychosociaux. De plus, ils rapportent plus souvent un moins bon état de santé par rapport aux travailleurs des autres catégories professionnelles. Cette catégorie de travailleurs doit rester prioritaire dans les programmes de prévention et de promotion de la santé au travail.

Entre 2002 et 2016, le taux d'accidents professionnels en Valais est passé de 113 pour 1000 équivalents plein temps (EPT) à 89, chiffre qui reste cependant plus élevé que pour l'ensemble de la Suisse (62 pour 1000 EPT). Cette évolution favorable reflète l'engagement des différentes institutions actives dans la prévention en Valais, notamment le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT), la SUVA ainsi que le Service de prévention des accidents dans l'agriculture.



Le rapport de l'OVS permet de mieux comprendre les contraintes auxquelles sont exposés les actifs valaisans et d'adapter les mesures dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention au travail ainsi que de la surveillance. Plusieurs actions ont déjà été entreprises à cet effet. Face à l'augmentation des atteintes à la santé psychique, la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi) vient ainsi d'éditer une brochure permettant aux entreprises de prévenir et de traiter efficacement les risques psychosociaux.

Par ailleurs, au vu des effets conjugués de la pénurie croissante de personnel qualifié, de la volatilité accrue des nouvelles générations et des prochains départs massifs en retraite, les entreprises sont de plus en plus incitées à garantir des conditions de travail saines et durables. Mieux considérer certains leviers d'attractivité et de motivation, tels que l'implication des travailleurs, dynamiser les fins de parcours professionnels pour faciliter la transmission des savoirs et maintenir la fonction régulatrice de l'enregistrement du temps de travail constituent des axes de prévention dont la rentabilité a été démontrée par toutes les études récentes.

Le rapport de l'OVS est disponible sur le site de l'OVS (www.ovs.ch).
La brochure de la CRTi est disponible sur le site du SPT (www.vs.ch/web/spt).

Les informations contenues dans le rapport de l'OVS proviennent de sources diverses. Les deux principales sont l'Enquête Suisse sur la Santé 2017 (ESS 2017) et les données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA). L'ESS est un outil de surveillance sanitaire qui a pour but de rendre compte de la situation et de l'évolution de différents aspects de la santé et de la qualité de vie de la population, ainsi que d'identifier les principaux facteurs qui influencent positivement ou négativement la santé, y compris les conditions de vie personnelles et professionnelles. Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) établit les statistiques communes de tous les assureurs LAA sur la base des données livrées par les assureurs.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, 079 248 07 80

Prof. Arnaud Chiolero, médecin-chef épidémiologue, OVS, 079 205 68 53

Nicolas Bolli, chef du SPT, 079 484 86 91